

# ALLOCATION DE FORMATION

## ➤ DÉFINITION

L'allocation de formation est versée par l'employeur au salarié qui suit une formation en dehors de son temps de travail, dans le cadre du Plan de formation (catégorie 3), du Droit individuel à la formation ou de la Période de professionnalisation.

L'allocation de formation est égale à 50% du salaire horaire net de référence multiplié par le nombre d'heu-

res de formation hors temps de travail.

Le salaire horaire net de référence est calculé sur la base du total des rémunérations nettes perçues au cours des 12 mois précédant le début de la formation. Son calcul varie dans les cas où l'ancienneté du salarié est inférieure à 12 mois ou s'il est rémunéré au forfait jour.

## ➤ CALCUL POUR UN CDI

■ Si le salarié est sous contrat depuis plus de 12 mois, prendre en compte les 12 derniers mois précédant le début de la formation.

■ Si le salarié est sous contrat depuis moins de 12 mois, prendre en compte les rémunérations versées entre le début du contrat et le début de la formation.

Mois	Salaire net versé	Nombre d'heures rémunérées
1 .....	..... €	..... H
2 .....	..... €	..... H
3 .....	..... €	..... H
4 .....	..... €	..... H
5 .....	..... €	..... H
6 .....	..... €	..... H
7 .....	..... €	..... H
8 .....	..... €	..... H
9 .....	..... €	..... H
10 .....	..... €	..... H
11 .....	..... €	..... H
12 .....	..... €	..... H
	..... €	..... H

  

	=	Salaire horaire net de référence	x	50%	=		
..... €	÷	..... H				..... €/H	
Nombre d'heures de formation hors temps de travail x ..... H							
Allocation de formation						=	..... €

